



Une politique commerciale revisitée pour une Europe plus forte

Note de consultation

16 juin 2020

I. Introduction

Comme annoncé dans sa récente proposition sur la reprise de l'Europe après le coronavirus intitulée «*L'heure de l'Europe: réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération*»¹, la Commission européenne lance un examen de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne. Deux objectifs clés sont au cœur de ce processus. Premièrement, évaluer comment la politique commerciale peut participer à une reprise socio-économique rapide et durable, renforcer la compétitivité dans le contexte de l'après pandémie de COVID-19, relever les défis auxquels l'Union sera confrontée et favoriser la promotion de nos valeurs et de nos normes. Deuxièmement, étudier comment la politique commerciale peut contribuer à construire une Union plus forte basée sur un modèle d'«autonomie stratégique ouverte» dont nos entreprises, nos travailleurs et nos consommateurs récolteraient les fruits, tout en les protégeant des pratiques déloyales et en améliorant notre résilience afin d'être mieux armés pour faire face aux futurs défis.

En substance, cet examen déterminera la direction politique de la politique commerciale et d'investissement de l'Union dans les années à venir.

Conformément à notre engagement d'interagir en toute transparence avec nos citoyens et parties prenantes, nous lançons une consultation publique qui fait partie intégrante de ce processus d'examen, afin de recueillir des informations à grande échelle sur les thèmes et questions abordés ci-après.

Nous souhaitons recevoir des informations provenant de toutes les parties prenantes: l'industrie, les partenaires sociaux, la société civile et les citoyens européens. Nous tenons en particulier à connaître l'avis des nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) qui sont les piliers de notre économie exportatrice, afin de déterminer comment la politique commerciale peut les aider à accéder aux marchés étrangers et à diversifier leur clientèle et leurs fournisseurs. Les réponses reçues aideront la Commission européenne à fixer l'orientation de la politique commerciale de l'Union à moyen terme.

Le contexte

Le commerce joue un rôle central dans l'économie de l'Union et dans nos vies quotidiennes. De nombreux emplois en dépendent et il élargit l'éventail de choix offerts aux consommateurs. Notre prospérité et celle de nos partenaires mondiaux reposent sur le commerce international. Au cours des dernières décennies, l'Union a grandement bénéficié de l'économie mondiale interconnectée, le commerce extérieur représentant près de 35 % du produit intérieur brut (PIB) tandis que la valeur des stocks d'investissement direct étranger dans l'Union par rapport au PIB s'élève à 40 %. Avant la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'ouverture de l'Union figurait parmi les plus larges au monde: 35 millions d'emplois européens dépendaient des exportations et 16 millions des investissements

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1590732521013&uri=COM:2020:456:FIN>.

étrangers. En d'autres termes, un emploi du sept dépend aujourd'hui des exportations, ce qui constitue une augmentation de deux tiers par rapport à 2000.

Le commerce revêt également une importance particulière pour nos PME. Elles représentent 87 % de l'ensemble des entreprises exportatrices de l'Union et jouent un rôle moteur dans les performances de l'Union en matière d'exportations. Enfin, l'Union est également le plus grand investisseur au monde, avec un stock de plus de 8 700 milliards EUR détenu par les investisseurs de l'Union à l'étranger, ce qui participe à la compétitivité des entreprises de l'Union. Les besoins d'investissements internationaux privés n'iront qu'en s'accroissant dans les années à venir afin de nous aider à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies².

Tandis que les exportations sont souvent utilisées comme un indicateur de succès, les importations sont tout aussi importantes dans une économie mondiale basée sur une division internationale du travail. En Europe, les importations doivent fournir les matières premières essentielles et les intrants intermédiaires à nos entreprises afin de maintenir notre avantage concurrentiel et technologique, nous permettant ainsi de proposer des emplois de haute qualité, de développer et de fabriquer des produits de pointe et de satisfaire les besoins des consommateurs. Le marché unique de l'Union lui-même est la preuve vivante des avantages fondamentaux que le commerce et la coopération peuvent apporter.

Au-delà des avantages économiques, la politique commerciale joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des valeurs et normes de l'Union, tant en son sein qu'à l'étranger. En s'exprimant d'une seule voix pour représenter un marché de 450 millions de consommateurs, la politique commerciale est un vecteur important du rôle moteur de l'Union sur la scène internationale. La promotion de nos valeurs (notamment par rapport aux droits de l'homme, à l'environnement/au climat, aux droits sociaux et du travail, au développement durable et à l'égalité hommes-femmes) est devenue une partie intégrante de notre engagement en faveur d'une politique commerciale plus durable et plus responsable.

En outre, notre politique commerciale commune fonctionne aujourd'hui dans un environnement de plus en plus difficile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous devons élaborer une politique commerciale plus cohérente et intégrée aux priorités extérieures et intérieures de l'Union si nous souhaitons relever ces défis.

Sur le plan extérieur, le commerce est de plus en plus exposé à la volatilité des relations internationales. Les tensions entre les grandes économies mondiales, la montée de l'unilatéralisme et du nationalisme économique, une plus forte implication de l'État dans l'économie, l'utilisation de la politique commerciale comme une arme pour servir des objectifs économiques ou géopolitiques sont autant de facteurs qui ont affaibli les structures de gouvernance mondiale en général et l'ordre multilatéral fondé sur des règles en particulier.

Sur le plan intérieur, la conviction que les bénéfices de la mondialisation et du changement technologique sont répartis de manière équitable, tout au long des chaînes de valeur, dans tous les secteurs économiques et dans la société dans son ensemble est de moins en moins répandue. En outre, les citoyens de l'Union sont de plus en plus favorables à un programme plus ambitieux en matière de changement climatique et de durabilité. La politique commerciale doit activement promouvoir des normes environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans les pays

² Avant la crise liée à la pandémie de COVID-19, le déficit de financement était déjà estimé à 2 500-3 000 milliards USD par an pour atteindre les ODD (source: UNCTAD).

partenaires et veiller à ce que nos propres valeurs et normes européennes ne pâtissent pas du commerce. La politique commerciale doit contribuer à relever les défis générationnels – les transitions écologique et numérique – comme le prévoient les priorités politiques de la Commission³.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a exacerbé ces défis. Selon les prévisions économiques du printemps 2020 de la Commission, l'économie de l'Union se contractera de 7,4 % en 2020 en raison de la pandémie, tandis que le PIB diminuera de 3,5 % et le commerce international de 10 à 16 %. Dans le même temps, la pandémie a mis en évidence certains des défis liés à un niveau élevé d'interconnexion. La crise a également accentué les défis en matière de développement dans les pays en développement. Le plan de relance pour l'Union⁴ sert de feuille de route pour édifier une Europe plus durable, plus résiliente et plus juste pour la prochaine génération et la politique commerciale doit s'adapter pour répondre à ces objectifs.

II. La politique commerciale dans le monde de l'après COVID-19

- **Renforcer la résilience – dimensions intérieures et extérieures**

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a mis en lumière un certain nombre de vulnérabilités, tant au niveau international qu'au sein de l'Union, qu'il convient de prendre en compte. La fourniture d'équipements médicaux et de protection a immédiatement suscité des inquiétudes: la crise a mis en évidence les risques qu'entraîne une trop grande dépendance à un seul fournisseur de biens et services qui sont critiques dans ces secteurs ou à un nombre limité d'entre eux. Nous devons donc évaluer comment améliorer notre résilience.

L'Union devrait par conséquent poursuivre **un modèle d'«autonomie stratégique ouverte»**. Cela signifie simplement qu'il convient de renforcer la capacité de l'Union à poursuivre ses propres intérêts de manière indépendante et déterminée, tout en continuant à travailler avec des partenaires dans le monde entier afin de trouver des solutions mondiales aux défis mondiaux. Il est aussi peu probable que l'Union soit autosuffisante dans la production de certains produits sanitaires complexes cruciaux qu'il n'est possible de lutter seul contre les défis mondiaux en matière de climat et d'environnement.

Nous souhaitons continuer de récolter les fruits d'un commerce international fondé sur des règles et de jouer un rôle moteur sur la scène internationale tout en étant dotés des bons outils pour nous protéger des pratiques déloyales. Nous souhaitons trouver le bon équilibre entre une Europe «ouverte à l'activité économique» et une Europe qui protège sa population, ses entreprises et ses normes. Pour rester compétitives, les entreprises de l'Union auront encore besoin d'accéder aux marchés étrangers grâce aux échanges et aux investissements. Une plus grande résilience passe par la compréhension de nos dépendances et la réduction de nos vulnérabilités grâce à la combinaison des bonnes mesures.

Cela reflète l'objectif poursuivi de construire «[Une Europe plus forte sur la scène internationale](#)». Comme l'a expliqué la présidente von der Leyen dans ses orientations politiques, nous devrions renforcer le rôle de chef de file de l'Europe et sa vocation à fixer les normes au niveau mondial, par

³ https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1588580774040&uri=CELEX:52019DC0640>
<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/content/european-digital-strategy>.

⁴ https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/recovery-plan-europe_fr.

un solide programme en faveur d'un commerce libre et équitable dans le cadre élargi de l'action extérieure de l'Union.

D'une manière générale, la politique commerciale devrait viser à **stabiliser notre engagement stratégique** avec des partenaires commerciaux clés conformément à nos valeurs, à nos intérêts et à nos objectifs, tout en contribuant à diversifier nos relations et à forger des alliances avec des pays aux vues similaires.

La relation transatlantique revêtira une importance particulière, elle demeure en effet l'artère centrale de l'économie mondiale et reflète une alliance plus vaste d'intérêts et de valeurs fondamentales. Dans le monde d'aujourd'hui, il conviendra toutefois de prendre soin de développer nos relations avec d'autres partenaires commerciaux essentiels. Il importera à cet égard de s'interroger sur la façon de continuer à faire évoluer notre relation avec la Chine, à la fois un partenaire de coopération de premier plan et un rival systémique⁵.

En ce qui concerne les **chaînes d'approvisionnement**, le renforcement de la résilience nécessitera une combinaison de mesures qui dépendront d'une analyse factuelle de nos vulnérabilités et des objectifs de politique publique poursuivis. Elles peuvent aller de la diversification des fournisseurs au niveau national et de l'entreprise ou de la constitution de réserves et de stocks stratégiques au raccourcissement des chaînes d'approvisionnement en passant par l'augmentation de la production nationale. L'amélioration de la durabilité au sein des chaînes d'approvisionnement peut en outre aller de pair avec l'amélioration de leur résilience.

L'Union devra prendre des mesures tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Union pour **améliorer la résilience**. Sur le **plan extérieur**, il sera important d'élaborer des mesures de gouvernance internationale favorisant la stabilité et la prévisibilité. La politique commerciale peut jouer un rôle moteur en la matière, en encourageant par exemple le commerce fondé sur des règles, en mettant en place des partenariats qui bénéficient à toutes les parties, en favorisant des accords commerciaux multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux qui auront des retombées considérables dans d'autres domaines d'action ou en promouvant le rôle international de l'euro.

Les avantages apportés par les investissements de l'Union devraient inciter nos partenaires à améliorer leur environnement commercial intérieur et garantir que les entreprises de l'Union ne subissent pas de traitement discriminatoire. La politique de l'Union en matière d'investissements internationaux, laquelle s'inscrit dans sa politique commerciale, devra poursuivre cet objectif, en respectant les demandes plus larges de la société, en particulier en faveur d'investissements durables et responsables.

Le rôle de la politique commerciale **au sein de l'Union** est le suivant: soutenir la compétitivité de nos secteurs d'activité (grâce à des perspectives d'exportation et à l'établissement de normes), aider à protéger les entreprises et les travailleurs de l'Union de l'éventail de plus en plus large de pratiques commerciales déloyales, et contribuer à la sécurité, notamment grâce au filtrage des investissements directs étrangers (IDE) et au contrôle des exportations de biens à double usage.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a clairement confirmé que pour rester une zone ouverte aux investissements, l'Union doit être en mesure de contrôler qui investit sur son territoire et à quelles fins, et de réagir lorsqu'un investissement étranger représente une menace pour la sécurité et l'ordre

⁵ https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-eu-china-a-strategic-outlook_fr.pdf.

public. Le règlement de l'Union relatif au filtrage des IDE, associé aux mécanismes de filtrage efficaces en vigueur dans les États membres, devrait protéger les entreprises et les citoyens des risques liés aux investissements étrangers, et ce mécanisme deviendra probablement de plus en plus important au cours des prochaines années avec l'apparition de nouvelles menaces et de nouveaux acteurs.

Question n° 1: Comment la politique commerciale peut-elle participer à l'amélioration de la résilience de l'Union européenne et à la création d'un modèle d'autonomie stratégique ouverte?

Question n° 2: Quelles initiatives l'Union devrait-elle prendre, seule ou avec d'autres partenaires commerciaux, pour soutenir les entreprises, y compris les PME, pour évaluer les risques ainsi que pour consolider et diversifier les chaînes d'approvisionnement?

- ***Soutenir la reprise et la croissance socio-économique***

La crise liée à la pandémie de COVID-19 devrait créer une **récession mondiale majeure**, caractérisée par des taux de chômage élevés, une augmentation des dettes publiques, une diminution des investissements privés (baisse d'au moins 30 % des flux d'IDE), ce qui pourrait pousser **l'État à jouer un plus grand rôle dans la gestion de l'économie**.

Alors que les pays sont aux prises avec les conséquences de la crise, ils risquent de choisir une combinaison de mesures plus protectionnistes au détriment de leurs propres économie et consommateurs, ce qui menacerait la relance mondiale, en exposant particulièrement les pays en développement. Un des défis spécifiques sera de garantir que les mesures de réaction et de relance à la crise, justifiées à court terme, ne deviennent pas la nouvelle norme avec un effet de distorsion permanent des interventions et des interférences publiques sur le fonctionnement de l'économie mondiale.

Pour que le commerce et les investissements prospèrent et pour mettre toutes les chances de reprise économique de notre côté, un **cadre stable, prévisible et fiable pour la gouvernance économique internationale fondé sur des règles** sera nécessaire. Par conséquent, nous devons tout mettre en œuvre pour réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la rétablir comme une enceinte efficace pour élaborer de nouvelles règles commerciales adaptées, garantir leur application et aider à régler les différends.

Au cours des prochaines années, il sera également essentiel que l'économie de l'Union bénéficie de perspectives de croissance à l'étranger. L'Union est déjà bien placée dans ce domaine grâce à son **réseau d'accords commerciaux** conclus avec 76 pays dans le monde entier.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour aider nos exportateurs, particulièrement nos PME, à tirer pleinement profit de ces accords, en garantissant un meilleur **accès au marché** et une plus grande **facilitation des échanges**, en améliorant les **conditions d'investissement**, en **protégeant les droits de propriété intellectuelle**, dont les indications géographiques, mais également en accordant une attention particulière aux questions d'**application et de mise en œuvre** et, de manière plus générale, en offrant aux opérateurs économiques la stabilité et la prévisibilité dont ils ont besoin. Il serait à cet égard envisageable de renforcer les crédits à l'exportation de l'Union. La consolidation de la facilitation de l'investissement pourrait aider les investisseurs de l'Union, y

compris les PME, à atteindre des marchés étrangers. Sur le plan intérieur, l'Union devra veiller à rester un lieu d'investissement attrayant.

La promotion de la **coopération internationale en matière de réglementation** a un important rôle à jouer à cet égard. Les réglementations européennes ont souvent une incidence au niveau international, en ce qui concerne par exemple la protection des données personnelles ou les normes climatiques/environnementales. L'Union a d'ailleurs activement participé à l'élaboration de normes internationales et certains de nos accords commerciaux comportent un aspect relatif à la coopération en matière de réglementation. L'Union jouera un rôle crucial dans le développement de règlements et de normes relatifs aux nouvelles technologies vertes, lesquels seront essentiels pour une compétitivité et une croissance durables à l'avenir.

Il convient de porter une attention particulière aux plus proches partenaires de l'Union dans sa **région voisine et en Afrique**. Outre leur importance géographique et géopolitique, ces pays représentent d'importants marchés de production et de croissance ainsi qu'une source clé d'importation de biens et services et d'intégration aux chaînes de valeur. Il est dès lors dans l'intérêt mutuel de l'Union et de ces partenaires de consolider plus avant nos relations commerciales et d'investissement, notamment au niveau multilatéral.

Question n° 3: Comment faudrait-il renforcer le cadre commercial multilatéral (OMC) de manière à garantir la stabilité, la prévisibilité et un environnement fondé sur des règles pour des échanges commerciaux et des investissements équitables et durables?

Question n° 4: Comment pouvons-nous utiliser notre vaste réseau d'accords de libre échange (ALE) actuels ou futurs pour améliorer l'accès au marché des exportateurs et des investisseurs de l'Union et promouvoir la coopération internationale en matière de réglementation, notamment en lien avec les technologies et normes numériques et vertes afin d'optimiser leur potentiel?

Question n° 5: Avec quels partenaires et régions l'Union devrait-elle s'engager en priorité? En particulier, comment pouvons-nous approfondir, dans notre intérêt mutuel, nos relations commerciales et d'investissement avec les pays voisins et l'Afrique?

Question n° 6: Comment la politique commerciale peut-elle appuyer la politique industrielle européenne revisitée?

- **Aider les PME**

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont **les piliers de l'économie européenne**, des millions d'emplois en dépendent et elles sont à la pointe de l'innovation. Pour les PME, l'exportation est avant tout synonyme de vente de biens et de services vers d'autres pays de l'Union européenne. Cependant, en utilisant le marché unique de l'Union pour accéder à l'échelle et à l'expérience nécessaires pour exporter, de nombreuses PME passent ensuite à l'étape suivante et exportent au-delà des frontières de l'Union. Au fil du temps, le nombre de PME exportant des biens et services en dehors de l'Union a ainsi régulièrement augmenté. En 2017 (derniers chiffres disponibles), plus de 85 % des entreprises exportatrices des 27 États membres étaient des PME. Selon les estimations,

environ 13,4 millions d'emplois en Europe sont tributaires des PME exportatrices⁶. Les PME représentent également environ 40 % de toutes les exportations de services de l'Union.

Les PME tirent avantage de l'orientation générale de la politique commerciale de l'Union car elles **dépendent particulièrement d'un environnement des entreprises stable et prévisible** et profitent d'un accès accru à des marchés en expansion grâce à nos accords commerciaux et d'investissement.

Toutefois, la **participation aux échanges internationaux engendre généralement des coûts plus élevés** pour les PME, principalement car elles rencontrent des difficultés pour obtenir des informations sur de potentiels fournisseurs et partenaires commerciaux dans les pays tiers, ainsi que pour accéder au financement. L'Union a donc créé des outils et mesures spécifiques pour les aider à développer des activités commerciales à l'étranger, dont l'inclusion de chapitres consacrés aux PME dans les récents ALE, la création de points de contact PME, du Enterprise Europe Network⁷, d'un bureau d'assistance aux PME en matière de droits de la propriété intellectuelle (DPI) et d'un bureau d'assistance en matière commerciale pour les PME. La Commission a également organisé plusieurs «Market Access Days» (Journées accès au marché) dans les États membres afin de se tourner vers les PME dans le but de les aider à surmonter tout obstacle auquel elles pourraient se heurter en exportant vers des pays tiers. En outre, diverses initiatives plus vastes de la Commission visent à favoriser l'internationalisation des PME⁸.

Cependant, il est certain que les **possibilités de soutenir les activités commerciales et d'investissement des PME européennes n'ont pas encore été toutes exploitées**, particulièrement dans le cadre des accords commerciaux et d'investissement de l'Union, de plus en plus nombreux. Un grand nombre de PME ignorent l'existence de ces perspectives, dont les marchés publics, ou ont tendance à penser qu'elles ne profitent qu'aux entreprises plus grandes. En outre, les PME ont été les premières touchées par la perturbation des chaînes d'approvisionnement résultant de la crise liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que par la baisse de la demande mondiale. Même si l'accès au financement sera essentiel, la politique commerciale peut également aider à favoriser leur reprise en ouvrant de nouveaux débouchés.

Question n° 7: Quelles mesures supplémentaires peuvent être adoptées pour aider les PME à profiter des possibilités créées par le commerce et les investissements internationaux? Quels sont leurs besoins précis ou les défis spécifiques auxquels les mesures de politique commerciale et d'investissement et un soutien en la matière pourraient répondre?

- ***Favoriser la transition écologique et rendre le commerce plus durable et responsable***

Le **changement climatique, la perte de biodiversité ou l'utilisation non durable des ressources** n'ont pas cessé pendant la pandémie de COVID-19. Au contraire, la lutte contre ces phénomènes est plus

⁶ «The role of SMEs in extra-EU exports: Key performance indicators», Chief Economist Note, 15 juin 2020, https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/june/tradoc_158778.pdf.

⁷ Le plus grand réseau d'aide au monde dédié aux PME qui veulent se tourner vers l'international, <https://een.ec.europa.eu/>

⁸ https://ec.europa.eu/growth/smes/access-to-markets/internationalisation_fr.

que jamais une priorité. Dans le même temps, il existe un risque bien réel que ces questions soient négligées au profit de l'attention portée à la relance de l'économie mondiale.

L'Union joue un **rôle de premier plan en matière d'action climatique et de durabilité au niveau international** et, en tant que stratégie de croissance de l'Europe, le pacte vert pour l'Europe devrait servir de feuille de route aux efforts de relance au niveau mondial, en promouvant la transition vers une économie plus neutre pour le climat et plus durable. La communication conjointe sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19⁹ soulignait l'importance de la durabilité et du respect des droits du travail et la responsabilité des entreprises tout au long des chaînes de valeur. La promotion du travail décent¹⁰ et l'amélioration des conditions de travail dans l'Union et à l'étranger continuent d'être des priorités pour l'Union. En outre, la Commission s'engage pleinement en faveur des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et intensifie ses efforts pour les intégrer à toutes ses politiques. Il conviendra de porter une attention particulière à l'incidence spécifique de la crise sur les pays en développement.

La politique commerciale a un rôle important à jouer à cet égard¹¹. Les efforts de promotion du développement durable grâce à la politique commerciale se sont déjà considérablement accrus au cours des dernières années, comme le montre le plan d'action en 15 points sur le commerce et le développement durable¹², avec notamment des engagements juridiquement contraignants relatifs à la ratification et à la mise en œuvre effective de conventions internationales en matière d'environnement, en particulier l'accord de Paris et la convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que des normes internationales du travail. Les efforts de mise en œuvre et d'application ont redoublé, notamment grâce à l'ouverture de procédures de règlement des différends; la création du poste de responsable du respect des accords commerciaux ira dans le même sens.

La politique commerciale de l'Union peut contribuer à initier un changement à la fois au sein de notre marché unique et dans le monde, notamment en utilisant ses outils (multilatéraux, bilatéraux ou unilatéraux) afin de **favoriser une approche durable du commerce et de l'investissement et de participer au développement**. Cela va de la facilitation du commerce et des investissements écologiques au soutien en faveur de l'application des normes internationales, en passant par le fait d'inciter nos partenaires commerciaux à s'attaquer aux défis communs, qu'il s'agisse du changement climatique ou de l'environnement de manière générale, de la pêche durable ou des pratiques agricoles durables, des droits de l'homme et du travail ou des questions d'égalité hommes-femmes.

La Commission entend faire du respect de l'accord de Paris un élément essentiel de tout futur accord commercial global, établir un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de réduire le risque de fuite de carbone si les différences en matière de niveaux d'ambition climatique dans le monde devaient persister et adopter une approche «tolérance zéro» à l'égard du travail des enfants.

⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1587137884705&uri=CELEX%3A52020JC0011>.

¹⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Aem0023>.

¹¹ *Le pacte vert pour l'Europe*, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf.

Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 - Ramener la nature dans nos vies, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1590574123338&uri=CELEX:52020DC0380>.

Une stratégie «De la ferme à la table» pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52020DC0381>.

¹² https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/february/tradoc_156618.pdf.

Tous ces éléments illustrent l'engagement de la Commission de rendre le commerce plus durable et responsable.

En outre, la **crise liée à la pandémie de COVID-19 a donné plus de poids aux discussions relatives à la promotion de la durabilité, de l'entrepreneuriat responsable et de la transparence au sein des chaînes d'approvisionnement**, notamment grâce aux mécanismes de devoir de diligence qui permettent de renforcer la résilience¹³.

Dans le cadre de notre examen de la politique commerciale, nous devrions réfléchir aux moyens les plus efficaces d'exploiter la politique commerciale afin de susciter un changement de la société dans l'Union et dans nos pays partenaires.

Question n° 8: Comment la politique commerciale peut-elle faciliter la transition vers une économie plus verte, plus équitable et plus responsable dans l'Union et à l'étranger? Comment la politique commerciale peut-elle promouvoir plus avant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies? Comment l'application et la mise en œuvre peuvent-elles appuyer ces objectifs?

Question n° 9: Comment la politique commerciale peut-elle encourager un entrepreneuriat plus responsable? Quel rôle la politique commerciale devrait-elle jouer dans la promotion de chaînes d'approvisionnement transparentes, responsables et durables?

- ***Soutenir la transition numérique et le développement technologique***

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a accéléré la révolution numérique – le commerce électronique, l'apprentissage en ligne, le télétravail et les services en ligne sont devenus des éléments incontournables de notre société. Tandis que, dans certains domaines, il est possible que nous revenions aux anciennes pratiques, de nombreuses autres seront définitivement adoptées.

La crise a ainsi mis en lumière l'**importance du commerce numérique** et son rôle dans la facilitation des chaînes de valeur mondiales ainsi que dans le développement de produits et services innovants, tout en réaffirmant la nécessité d'adopter un cadre efficace en matière de protection des données à caractère personnel. Au regard de ces évolutions, d'aucuns ont appelé de leurs vœux l'accélération de la création de normes internationales en matière de commerce électronique, y compris sur les flux de données, notamment au moyen de la déclaration conjointe sur le commerce électronique de l'OMC. Outre les dispositions relatives aux flux de données dans les accords commerciaux, les instruments prévus dans le règlement général sur la protection des données (RGPD) concernant les transferts internationaux de données facilitent les flux de données sécurisés, garantissant ainsi un niveau élevé de protection de données.

De plus, les nouvelles technologies et le changement de modèle d'activité, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la chaîne de blocs et de l'impression 3D, ont des conséquences à la fois sur ce que nous échangeons et sur la façon dont nous commerçons.

Dans le même temps, nous assistons à un **renforcement des politiques industrielles offensives adoptées par certains pays tiers**, en particulier dans les secteurs de la haute technologie, habituellement grâce à des aides d'État massives. Cette tendance a débuté avant la pandémie et

¹³ <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/8ba0a8fd-4c83-11ea-b8b7-01aa75ed71a1>.

s'accompagnera de risques de distorsions des échanges de plus en plus élevés pour les entreprises de l'Union.

Au vu des récentes tendances, nous devons nous demander comment la politique commerciale de l'Union peut soutenir la transition numérique et aider à assurer à long terme la position de l'Union dans le domaine numérique.

Question n° 10: Comment les règles du commerce numérique peuvent-elles bénéficier aux entreprises de l'Union, notamment aux PME? Comment la politique commerciale pourrait-elle soutenir la transition numérique, dans l'Union mais aussi dans les pays en développement qui sont des partenaires commerciaux, en particulier concernant les technologies numériques clés et les principaux développements (par exemple la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, les flux de mégadonnées)?

Question n° 11: Quels sont les principaux obstacles et les principales perspectives pour les entreprises européennes qui entretiennent des relations commerciales dans le domaine du numérique avec des pays tiers ou pour les consommateurs qui ont recours au commerce électronique? Quelle est l'importance des transferts internationaux de données pour l'activité des entreprises de l'Union?

- ***Garantir l'équité et des règles du jeu équitables***

L'Union continue de s'engager en faveur de l'ouverture et de placer ce principe au cœur de ses plans en matière de croissance, de prospérité et de compétitivité futures. Cet engagement doit cependant s'accompagner d'efforts visant à **garantir que des pratiques commerciales déloyales, hostiles ou anticoncurrentielles n'exploitent pas notre ouverture**. La bonne gouvernance fiscale a également un rôle à jouer en ce qu'elle assure des règles du jeu équitables et elle devrait accompagner les instruments commerciaux et d'investissement.

Avant la crise, d'autres grands acteurs abusaient de plus en plus de cette ouverture, notamment au travers de politiques industrielles caractérisées par une intervention massive des pouvoirs publics et d'aucuns craignent que, dans le contexte de l'après-crise du COVID-19, ces pratiques abusives ne fassent qu'empirer. Certains partenaires commerciaux ont récemment recommencé à recourir à des mesures coercitives. Il conviendra de poursuivre notre réflexion sur la façon dont l'Union peut répondre à ces mesures coercitives qui visent entre autres à forcer l'Union ou ses États membres à agir, ou à s'abstenir d'agir.

Face à de telles pratiques, l'Union privilégie le **rétablissement de conditions de concurrence loyales en convenant de règles claires avec nos partenaires**, par exemple grâce à de nouvelles règles en matière de subventions industrielles dans le cadre de l'OMC ou dans nos accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

Néanmoins, il n'est pas toujours possible d'adopter cette approche et nos partenaires ne respectent pas nécessairement ces engagements. En pareil cas, il est **important de défendre plus fermement nos droits** en utilisant les instruments de défense commerciale ou de règlement des différends existants – tout en élaborant de nouveaux outils si nécessaire, comme dans le cas avec la mise à niveau du règlement sur le respect des règles du commerce international – et en protégeant et

améliorant les mécanismes de règlement des différends au sein de l'OMC et dans les accords commerciaux bilatéraux.

Le lancement de l'instrument relatif aux marchés publics internationaux ou les travaux de la Commission visant à lutter contre les effets de distorsion des subventions étrangères¹⁴ dans le marché intérieur sont autant d'exemples supplémentaires. La nomination d'un responsable du respect des accords commerciaux témoigne de l'attention grandissante accordée à la bonne mise en œuvre des engagements pris par nos partenaires commerciaux dans des accords bilatéraux et multilatéraux, tant en matière d'accès au marché que de développement durable.

Question n° 12: Outre les instruments existants, comme la défense commerciale, comment l'Union devrait-elle lutter contre des pratiques commerciales coercitives, susceptibles de fausser la concurrence et déloyales employées par des pays tiers? Faudrait-il améliorer les instruments existants ou envisager la création d'autres instruments?

- **Question d'ordre général**

Question n° 13: Quels autres sujets importants n'ont pas été traités dans les questions ci-dessus et devraient l'être dans l'examen de la politique commerciale?

III. Processus de consultation

Le processus d'examen de la politique commerciale sera basé sur des consultations des parties prenantes à grande échelle, notamment grâce à des débats publics organisés dans tous les États membres et à des contributions écrites.

Les parties prenantes sont invitées à envoyer leurs réponses aux questions ci-dessus au plus tard le **15 novembre 2020** à la **boîte électronique fonctionnelle suivante**: trade-policy-review-2020@ec.europa.eu.

Cette note de consultation sera disponible en juillet dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Déclaration de confidentialité: <https://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158781.htm>.

¹⁴ Livre blanc relatif à l'établissement de conditions de concurrence égales pour tous en ce qui concerne les subventions étrangères, publié le 17 juin.